



europass

Supplément au certificat

BTS MCO MIS À JOUR JUIN 2022

France

BTS - Management commercial opérationnel

1. Intitulé du certificat 1

2. Traduction de l'intitulé du certificat 2

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre
- Animer et dynamiser l'offre commerciale
- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Organiser le travail de l'équipe commerciale
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe commerciale
- Évaluer les performances de l'équipe commerciale
- Respecter les contraintes de la langue écrite
- Synthétiser des informations
- Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture
- S'adapter à une situation de communication
- Organiser un message oral
- Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée
- Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale
- Proposer des solutions argumentées et mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales
- Établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique

3. Éléments de compétences acquis

© Union européenne, 2002-2020 | <https://europa.eu/europass/en> Page 1/4

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la

Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n°2241/2004/CE.

Supplément au certificat

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

- G : COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Secteur d'activités :

Type d'emplois accessibles :

- Conseiller de vente et de services
- Vendeur/conseiller
- Vendeur/conseiller e-commerce
- Chargé de clientèle
- Chargé du service client
- Marchandiseur
- Manager adjoint
- Second de rayon
- Manager d'une unité commerciale de proximité

Codes ROME :

D1401 - Assistanat commercial,

D1501 - Animation de vente,

D1506 - Marchandisage,

M1704 - Management relation clientèle,

M1705 - Marketing

Références juridiques des règlementation d'activités :

© Union européenne, 2002-2020 | <https://europa.eu/europass/en> Page 2/4

Supplément au certificat

5. Base officielle du certificat

Niveau national 4 : Niveau 5

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 5

Niveau (national ou européen) du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

-

Nom légal certificateur(s) :

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement en années : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2024

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation 3

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Elles s'organisent différemment en fonction des compétences évaluées en évaluant des mises en situation :

1. Forme ponctuelle écrite
2. Forme ponctuelle orale
3. Contrôle en cours de formation

Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités.

Autorité responsable de l'habilitation du certificat
France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris
Accords internationaux de reconnaissance des
qualifications³

© Union européenne, 2002-2020 | <https://europa.eu/europass/en> Page 3/4
Supplément au certificat

En contrat d'apprentissage Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant Oui
En contrat de professionnalisation Oui
Après un parcours de formation continue Oui
Par expérience Oui
Par candidature individuelle Oui

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis 3

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de
qualifications :

<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

1 Dans la langue d'origine. | 2 Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de
toute valeur légale. | 3 Le cas échéant. | 4 Décret n° 2019-14 du 8 janvier
2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>

© Union européenne, 2002-2020 | <https://europa.eu/europass/en> Page 4/4

CONTACT RÉFÉRENTE MOBILITÉ INTERNATIONALE
MD 0383288843